

décembre ; ces chiffres sont peu exacts pour notre climat, où l'hiver a beaucoup plus de trois mois.—*Hiver*, d'où *hiverner*, *hivernage*, *hivernement*, *hivernation*, *hivernal*.—*Jour*, d'où *journal*, *journaliste*, *journallement*, *journalée*, *journalier*, *ajourner*, *ajournement*.—*Vif*, c'est-à-dire qui produit une sensation vive, prompte. *Végétation*, ensemble des fonctions par lesquelles les plantes se nourrissent et croissent. *Arbres*, d'où *arboriculture*, *arborer*, *arbrisseaux*.—*Feuilles* : les feuilles ont à leur surface inférieure une quantité de pores qui constituent un véritable système de respiration. Elles absorbent les gaz dangereux et purifient l'air.—*Forêt* : Suivant les auteurs ce mot viendrait de l'expression latine *ferarum statio*, demeure des bêtes sauvages. Cette étymologie est très discutable. Il est dangereux de vouloir toujours attribuer aux mots une origine grecque ou latine. *Bosquets* diminutif de *bois*. *Sapin* ; on construit avec ce bois les tables d'harmonie de tous les instruments à cordes, pianos, violons, guitares, etc.—*Piquants*, il est à remarquer que les plantes ont beaucoup plus de piquants dans les climats tempérés.—*Rançais* d'où *rançé*, *ramifier*, *ramification*.—*Rivière* : les rivières sont moins considérables que les fleuves, mais plus grandes que les ruisseaux. *Lac* ; étendue d'eau douce ; nos lacs canadiens devraient plutôt être appelés des mers d'eau douce.—*Mer* : grande étendue d'eau salée. Quoique les eaux de la mer soient salées, la glace qui s'en forme est douce.—*Glace* : état de l'eau congelée. On dit aussi, par analogie, une glace en parlant d'un miroir, du panneau vitré d'une voiture, etc. *Bloc*, d'où *blucage*, *bloquer*, *bloquer*.—*Emprunté* ; se bien garder de prononcer *emprunter*. *Navigation* : de *navis*, vaisseau ; même origine : *navire*, *navigateur*, *navigner*, *navicule*, *naviforme*, *naviculaire* ; on disait autrefois *naviger*.—*Détroit* : passage resserré par lequel deux mers se communiquent. On l'emploie aussi quelquefois dans ce sens sur terre ; cependant, on se sert plutôt du mot *défilé*. *Époque* ; vient d'un mot grec qui veut dire *je fixe, j'arrête*. C'est, par conséquent, un point du temps sur lequel quelque événement remarquable attire l'attention, la fixe, et qui sert comme de point de départ pour établir une ère ; il désigne aussi une certaine quantité d'années dans l'histoire.—*Terre-Neuve* : située dans le golfe St. Laurent. Cette île est surtout célèbre par ses bancs sur lesquels se trouvent d'immenses quantités de morues. Elle ne forme pas partie de la confédération du Canada.

AVIS OFFICIELS.

Ministère de l'Instruction publique.

AVIS.

Québec, 8 novembre 1873.

Avis est donné par la présente que les dissidents de Franklin, dans le comté de Huntingdon, n'ayant pas eu d'école en opération pendant plus d'un an, soit dans leur propre municipalité, soit conjointement avec d'autres syndics dans une municipalité voisine, et paraissant ne pas mettre, de bonne foi, la loi scolaire à exécution, et ne prendre aucune mesure pour avoir des écoles, je recommanderai au lieutenant-gouverneur en conseil que la corporation des syndics des écoles dissidentes de la dite municipalité soit déclarée dissoute, quand trois mois se seront écoulés depuis la date du présent avis, en conformité de la seizième section de la 32^e Victoria, chapitre 16.

NOMINATIONS.

Québec, 9 janvier, 1874.

INSPECTEURS D'ÉCOLES.

RIMOUSKI.

Le lieutenant-gouverneur a bien voulu, par ordre en conseil du 22 décembre dernier, nommer M. Désiré Bégin inspecteur d'écoles pour le comté de Rimouski.

BONAVENTURE ET GASPÉ.

Par un autre ordre en conseil, en date du 27 décembre dernier, le lieutenant-gouverneur a bien voulu nommer le révérend William G. Lyster inspecteur d'écoles pour les écoles protestantes des comtés de Bonaventure et de Gaspé.

MEMBRE DE BUREAU D'EXAMINATEURS.

BUREAU PROTESTANT DE BEDFORD.

Le lieutenant-gouverneur a bien voulu, par ordre en conseil en date du 15 décembre dernier, nommer le révérend J. McFarlane membre du bureau d'examineurs protestants de Bedford chargé de conférer des diplômes aux aspirants ou aspirantes à l'enseignement, en remplacement du révérend Géo. Slack.

COMMISSAIRES ET SYNDICS D'ÉCOLES.

Le lieutenant-gouverneur a bien voulu, par ordre en conseil en date du 13 décembre dernier, faire les nominations suivantes de commissaires et d'un syndic d'écoles, savoir :

COMMISSAIRES.

Comté de Beauce, *Sacré-Cœur-de-Marie*—MM. Ignace Turcotte et Joseph Ferland, en remplacement de MM. André Perron et Ferdinand Bolduc.

Comté de Lotbinière, *St. Séverin*—MM. Ignace Bisson et Pierre Lessard, en remplacement de MM. Jean-Baptiste Champagne et Elzéar Pomerleau.

Comté de Maskinongé, *Rivière-du-Loup*—M. Louis A. Paribéau, en remplacement de M. Pierre Béland.

Comté d'Ottawa, *canton d'Amund*—MM. Michael White, William Moore, John Rivard, Donald McDougall et Martin Moore.

SYNDIC.

Comté de Brème, *Sutton*—M. Noël Vien, continué dans ses fonctions.

COMMISSAIRES.

Par un ordre en conseil en date du 21 décembre dernier, le lieutenant-gouverneur a bien voulu faire les nominations suivantes de commissaires d'écoles, savoir :

Comté de Drummond, *Wickham*—M. Edward McCabe continué dans ses fonctions et M. Pierre Bohl en remplacement de M. Joseph Boisvert.

Comté de Nicolet, *St. Grégoire*—Le révérend J. E. Panneton, en remplacement du révérend Léandre Tourigny.

MUNICIPALITÉS SCOLAIRES.

DÉTERMINATION DE LIMITES.

Le lieutenant-gouverneur a bien voulu, par ordre en conseil en date du 3 décembre dernier, assigner à la municipalité scolaire de Ste. Brigitte-de-Laval, dans le comté de Montmorency, les limites suivantes, savoir :

« Bornée au nord par le trait-carré du quatrième rang de Laval, depuis la ligne seigneuriale entre Beauport et Beaupré, jusqu'à sa rencontre avec la ligne sud-ouest du numéro vingt-et-un (21) du cinquième rang, partie par le côté sud-ouest du dit lot num. ro vingt-et-un du dit cinquième rang ; partie par le trait-carré nord du cinquième rang de Laval jusqu'à sa rencontre avec la branche sud-ouest de la rivière Montmorency jusqu'au numéro vingt-neuf de la concession St. Louis ; partie par le côté nord du dit numéro vingt-neuf ; partie par le trait-carré nord de la concession St. Joseph jusqu'au numéro trente-deux inclusivement ; au nord-est par le côté nord-est du lot susdit num. ro trente-deux, et sa prolongation jusqu'à sa rencontre avec le numéro dix-huit de la concession sud-ouest du Bras du Sault-à-la-Puce ; au sud, partie par le côté nord du dit numéro dix-huit de la susdite concession, partie par le trait-carré nord du deuxième rang de l'Ange-Gardien, partie par le trait-carré nord du troisième rang du dit Ange-Gardien jusqu'à sa rencontre avec la rivière Montmorency jusqu'à son intersection avec la ligne de séparation entre Beauport et Beaupré ; au sud-ouest par la ligne susdite de séparation entre Beauport et Beaupré.

ÉRECTION.

Le lieutenant-gouverneur a bien voulu, par ordre en conseil en date du 13 décembre dernier, ériger en municipalité scolaire le canton d'Amund, dans le comté d'Ottawa, avec les mêmes limites qu'il a comme canton.